



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner
les tendances et l'économie des transports****Groupe d'experts de l'évaluation des effets
des changements climatiques sur les transports
intérieurs et de l'adaptation à ces changements****Vingt-deuxième session**

Genève, 28 et 29 mars 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-deuxième
session***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 28 mars 2022, à 10 heures, dans la salle TPS 2

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Initiatives relatives à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et à l'adaptation à ces changements.
3. Changements climatiques et données sur les équipements de transport.

* Pour des raisons d'économie, les représentantes ou les représentants (ci-après « les représentants ») sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (maria.mostovets@un.org).

Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=4qMeC_ au plus tard une semaine avant le début de la session. Tous les représentants se rendant physiquement à la session (y compris ceux munis d'un badge d'accès de longue durée) doivent s'inscrire en ligne sur la plateforme INDICO à l'adresse : indico.un.org/event1000477/. Ceux qui n'ont pas de badge d'accès de longue durée devront retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat (maria.mostovets@un.org). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.



4. Projets nationaux et infranationaux en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport.
5. Base de données sur les mesures d'adaptation.
6. Directives pour la prise en compte des changements climatiques dans les processus de planification et les processus opérationnels.
7. Questions diverses.
8. Date et lieu de la prochaine session.
9. Résumé des principales décisions prises.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts de l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et de l'adaptation à ces changements (ci-après, le Groupe d'experts) est invité à adopter l'ordre du jour, qui figure dans le document ECE/TRANS/WP.5/GE.3/43.

Document :

ECE/TRANS/WP.5/GE.3/43.

2. Initiatives relatives à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et à l'adaptation à ces changements

Le Groupe d'experts est invité à poursuivre sa réflexion sur les initiatives relatives à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et à l'adaptation à ces changements afin de déterminer si de nouveaux outils, de nouvelles approches ou de nouvelles méthodes existent ou sont en cours d'élaboration et pourraient être incorporés dans ses activités. En particulier, il souhaitera peut-être : i) recevoir des informations sur la manière dont les compagnies d'aviation évaluent les risques et planifient l'adaptation, et avoir un aperçu complet du rapport d'Eurocontrol sur les risques liés aux changements climatiques pour l'aviation européenne, s'agissant notamment des installations au sol ; ii) appliquer les méthodes d'adaptation de la British Standard Institution pour faire face à l'incertitude des projections climatiques ; iii) examiner les résultats du séminaire international de l'Association mondiale de la route (AIPCR) sur l'adaptation aux changements climatiques et la résilience des réseaux routiers ; et iv) prendre connaissance de l'évolution récente du projet RERA RAIN de l'Union internationale des chemins de fer (UIC).

L'Université de l'Égée est invitée à faire le point sur l'état des connaissances relatives à l'évolution des risques pour les transports intérieurs dans le contexte de la variabilité du climat et des changements climatiques.

À sa session précédente, le Groupe d'experts avait décidé d'examiner les orientations du projet FORESEE en vue de faire des propositions d'éventuelles recommandations aux professionnels du transport sur les essais de résistance des réseaux aux phénomènes météorologiques extrêmes. À cette fin, il souhaitera peut-être avoir un débat au sujet de l'examen et de l'élaboration de recommandations.

À sa session précédente, le Groupe d'experts a également demandé à un petit groupe de volontaires d'étudier les moyens de recueillir des données sur les coûts, pour les transports, des perturbations ou des dommages directs causés par des phénomènes météorologiques extrêmes, et de recenser les méthodes utilisées par les pays pour estimer les coûts indirects. Ce groupe devrait faire le point sur les travaux menés pendant la période intersessions.

Le Groupe d'experts devrait ensuite discuter, en s'appuyant sur les idées soumises par les experts, de la structure du futur rapport final et de la manière dont les ressources élaborées et présentées devraient y être intégrées.

3. Changements climatiques et données sur les équipements de transport

Pour faire suite aux débats de la précédente session, les experts de l'Allemagne, du Canada, de Climate Service Center Germany et de l'Université de Birmingham informeront le Groupe d'experts, avec l'aide du secrétariat, des travaux sur les effets notables et les seuils pertinents qu'ils auront menés pendant la période intersessions et, sur cette base, lui soumettront des propositions en ce qui concerne l'analyse des effets des changements climatiques à mener à l'échelle de la région de la CEE. Des informations seront également communiquées en vue d'une éventuelle analyse à l'échelle du couloir.

4. Projets nationaux et infranationaux en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport

Les experts sont invités à faire état des projets nationaux ou infranationaux menés à terme, en cours ou planifiés en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport.

L'Irlande voudra bien informer le Groupe d'experts de l'état d'avancement du projet axé sur la mise au point de la marche à suivre pour se faire une idée des infrastructures de transport critiques et sur la réalisation de ce bilan. L'Allemagne présentera les besoins d'adaptation des normes et des règlements de son secteur routier recensés s'agissant des phénomènes météorologiques extrêmes. Les autres experts sont eux aussi invités à communiquer des informations sur les indicateurs qu'ils utilisent ou sur lesquels ils mènent des recherches pour évaluer la criticité des réseaux.

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être également poursuivre son débat sur l'élaboration d'orientations concernant les seuils afin de faciliter la prise en compte des changements climatiques par les professionnels du transport et sur les besoins d'adaptation. À cette fin, le Canada devrait présenter son examen et son inventaire des seuils relatifs aux transports.

5. Base de données sur les mesures d'adaptation

Le Groupe d'experts a remercié les experts pour leurs exemples de ressources et de fiches d'information sur l'adaptation des équipements de transport. Il les a ensuite priés de continuer d'examiner les fiches d'information sur les équipements, les études de cas sur l'adaptation des transports et les listes détaillées de mesures d'adaptation aux risques les plus courants pour les équipements ou les modes de transport concernés et, si possible, de procéder à une évaluation des lacunes et de présenter leurs résultats à la session suivante. À cette fin, le Groupe d'experts sera invité à examiner les progrès réalisés pendant la période intersessions.

6. Directives pour la prise en compte des changements climatiques dans les processus de planification et les processus opérationnels

Le Groupe d'experts encourage l'organisation d'ateliers visant à montrer l'importance de l'adaptation des systèmes de transport aux changements climatiques. Ces ateliers devraient permettre de recueillir des informations sur les besoins des professionnels du transport, l'objectif étant de leur donner si nécessaire des conseils pour les aider à prendre en compte l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et le fonctionnement des transports.

À cet égard, la Fédération de Russie, assistée par le Président et le secrétariat, informera le Groupe d'experts sur le déroulement et les résultats d'un atelier tenu à Moscou les 15 et 16 novembre 2021, qui avait pour objectif de montrer qu'il est important d'adapter les systèmes de transport aux changements climatiques dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

L'AIPCR, les présidents et le secrétariat communiqueront des informations sur la séance de prospective relative aux travaux du Groupe d'experts qui se tiendra dans le cadre de la Conférence de l'AIPCR à Calgary le 11 février 2022.

Le Président et le secrétariat parleront d'une note de synthèse soumise au nom du Groupe d'experts à la Conférence Transport Research Arena sur la recherche et la technologie européennes en matière de transport et de mobilité qui se tiendra à Lisbonne en 2022.

Les experts seront invités à échanger des idées ou à manifester leur intérêt pour l'organisation d'ateliers supplémentaires, qui pourront éventuellement avoir pour objet de faciliter l'analyse des effets prévisibles des changements climatiques sur certains couloirs de transport.

Le Groupe d'experts pourra ensuite décider de se pencher sur l'élaboration des orientations sur les essais de résistance et sur les coûts des perturbations ou des dommages évoquées au point 2, ou des orientations concernant les seuils visées au point 4.

7. Questions diverses

Le Groupe d'experts pourra étudier les possibilités de financement de ses travaux.

8. Date et lieu de la prochaine session

Le secrétariat informera le Groupe d'experts de la date et du lieu de la vingt-troisième session.

9. Résumé des principales décisions prises

Conformément à la pratique établie, le Président récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le Secrétaire établira, en coopération avec le Président et le(s) Vice-Président(s), le rapport final de la session.
